Baudirektion
Kanton Zürich

Amt für Raumentwicklung

Abteilung Geoinformation
GIS-Zentrum

Stampfenbachstrasse.14, Postfach, 8090 Zurich
Tél.: +41 43 259 30 22
Fax: +41 43 259 42 83

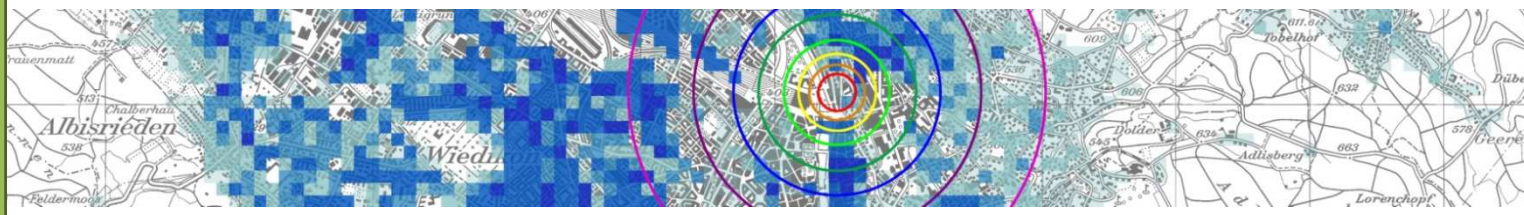

Gestion des données du cadastre RDPPF

Résumé

1. Situation initiale dans le canton de Zurich

Le projet poursuit deux objectifs. Le premier vise à donner une vue d'ensemble du mode opératoire envisagé pour l'introduction du cadastre RDPPF, le second étant de fournir une base pour l'appel d'offres qui sera lancé pour le développement du logiciel requis.

Les aspects liés à l'estimation des coûts, au contrôle des dossiers traités, à la modélisation des données et au déroulement des processus échappent au cadre du présent concept.

Lors de la mise en œuvre du cadastre RDPPF, une gestion centralisée des données doit être mise en place pour tous les thèmes (de niveau cantonal et communal) de ce cadastre au même titre qu'un environnement de traitement homogène pour tous les acteurs impliqués. La saisie et la mise à jour des données sont effectuées sur des sites décentralisés. Le canton de Zurich espère que la gestion centralisée des données sera porteuse de gains d'efficacité et d'économies en termes aussi bien de ressources que de coûts. L'avantage principal de la solution ainsi envisagée devrait résider dans la réduction des transferts de données entre services différents (saisie, mise à jour, diffusion, etc.).

La Confédération prescrit la reproduction de l'état juridiquement valable par le cadastre RDPPF. Le canton de Zurich étend par ailleurs le cadastre RDPPF aux éléments en projet (cf. ordonnance cantonale sur le cadastre RDPPF, KÖREBKV, art. 5 al. 2). Un effet anticipé peut être associé aux révisions en cours, de sorte qu'il est nécessaire de rendre au moins visible le périmètre des zones concernées dans le cadastre RDPPF.

Le canton de Zurich prévoit de n'autoriser que des utilisateurs certifiés à accéder au domaine de saisie et de mise à jour. Il fixe les directives de certification.

15 communes (surface totale de 23 259 ha, 555 000 habitants) participent à la phase pilote. Les thèmes suivants du cadastre RDPPF sont traités lors de la première étape:

Thème principal	Sous-thème	ID	Compétence
Plans d'affectation	Plans d'affectation	73	Commune
	Zones d'affectation spéciale	73	Commune
	Degrés de sensibilité au bruit	145	Commune
Eaux souterraines	Zones de protection des eaux souterraines	131	Commune
	Périmètres de protection des eaux souterraines	132	Canton
Distances minimales	Alignements cantonaux	50-ZH	Canton
	Alignements communaux	52-ZH	Commune
	Distances par rapport aux eaux	49-ZH	Commune
	Limites de la forêt dans les zones à bâtir	157	Canton
	Distances par rapport à la forêt	159	Commune
CSP	Cadastre des sites pollués	116	Canton

2. Solution envisagée

La conservation des données est subdivisée en trois parties indépendantes les unes des autres. Elles correspondent à trois banques de données (données RDPPF, procès-verbaux et projets).

L'accès, avec un droit de modification, à la partie comportant les données juridiquement valables est réservé à un nombre restreint de collaborateurs de l'Office du développement territorial (ARE). La partie comprenant les projets est accessible aux administrateurs (services de l'aménagement externes, organes de mise à jour) via un mot de passe. La troisième partie sert à la documentation puisque toutes les modifications subies par les données juridiquement valables y sont consignées. Cette procédure vise surtout à garantir la parfaite traçabilité des modifications subies par les données et fait partie intégrante de l'assurance qualité. Il est possible, au besoin, de produire des états historiques quelconques sur cette base. Cette option échappe toutefois au cadre du présent projet et le logiciel requis à cette fin ne fait pas l'objet de spécifications détaillées.

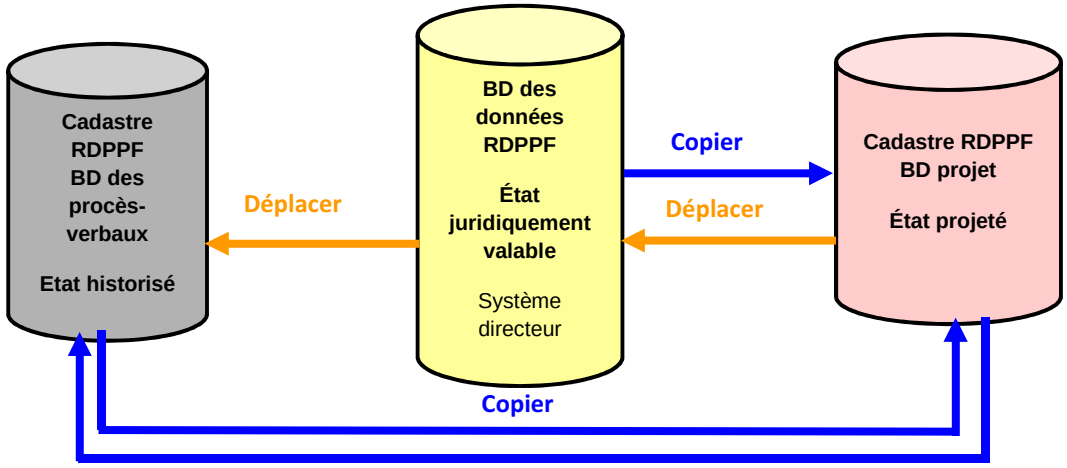

Les deux modèles supplémentaires ne se distinguent qu'à la marge du modèle RDPPF. Des attributs sont ajoutés aux trois modèles afin de pouvoir reproduire la progression du traitement, la date de suppression, la durée de validité, etc.

Les révisions et les saisies initiales sont toutes entreprises dans la BD des projets. Il est aussi possible d'y traiter plusieurs variantes simultanément et un administrateur peut y traiter ses données sans aucune restriction.

Chacune des différentes phases du processus (examen préalable, approbation, détermination, enquête publication) est consignée dans la BD des procès-verbaux.

Le logiciel peut modifier le contenu de la BD des données RDPPF lorsqu'une variante passe à l'état juridiquement valable ou lorsque des erreurs décelées (telles que des fautes de frappe) sont à corriger.

Toutes les données stockées dans la BD des données RDPPF, destinées à être modifiées ou supprimées, sont automatiquement reprises dans la BD des procès-verbaux. Le nom de la personne procédant au traitement et la date y sont consignées. Aucune modification ou suppression ne peut être entreprise dans la BD des procès-verbaux.

Le concept envisagé se fonde sur une protection des accès à base de rôles. Plusieurs rôles peuvent être assumés, en partie, par la même organisation ou personne.

Le déroulement type d'une révision est présenté dans la suite. Les différentes étapes du traitement (enquête, examen préalable, ...) sont publiées sur Internet. La progression du traitement entre les différentes étapes n'est toutefois pas visible.

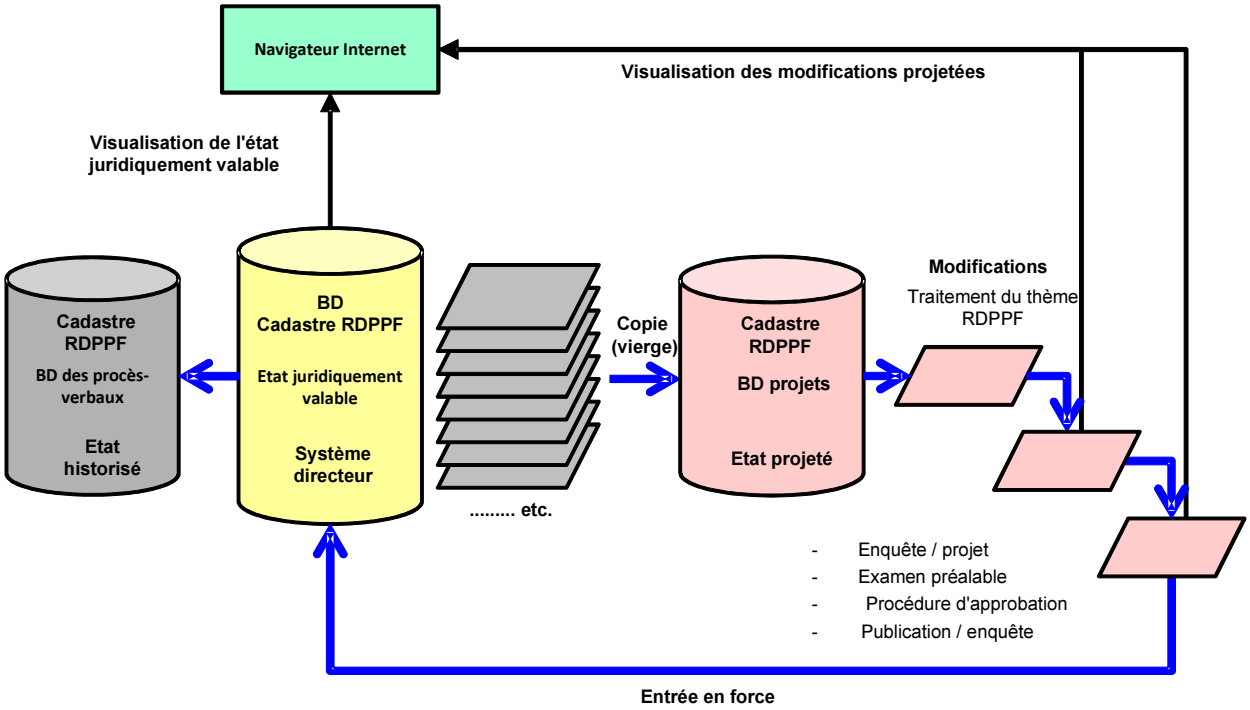

3. Spécifications du logiciel

Le concept décrit les fonctions que le logiciel à développer doit proposer. Ce descriptif servira d'une part à rédiger l'appel d'offres et permettra d'autre part à ses futurs utilisateurs de se faire une idée du système envisagé.

Différentes fonctions sont requises pour les processus (workflows, WF) décrits dans le concept. Elles sont exposées sous forme de mode d'emploi pour deux raisons: faire en sorte que leur présentation soit indépendante de tout système et être clairement intelligibles par leurs futurs utilisateurs. La manière dont un développeur de logiciel doit implémenter une fonction dans 'son' système n'est donc pas indiquée. Seul le résultat final est décrit, tel qu'il devra être proposé au futur utilisateur.

Les composants suivants sont décrits de manière approfondie:

Consultation publique

L'établissement et la visualisation d'un extrait du cadastre RDPPF ne font pas partie du concept.

Administration

Saisie et mise à jour d'attributs et de géométries, couplage dispositions juridiques / gestion des documents, gestion de projets / variantes, géoservices / exportation de données, fonctions de contrôle, correction des données (remédier à des erreurs commises), établissement de procès-verbaux.

Exploitation / infrastructure

Technologie Internet, protection d'accès à base de rôles, importation initiale de données existantes, révisions du modèle de données, intégration des données de la MO, intégration de données RDPPF externes, intégration de données RDPPF fédérales, sauvegarde des données, performances, disponibilité et sécurité.